

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

Date de convocation et d'affichage : 10 juillet 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 41.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARIGLIO Elisabeth	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GATOUILLAT Marcel	PETIT Christine
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GAUTHIER Anne-Sophie	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GERARD Fabien	POTTIER Denis
BECARD Francis	GIRARD Marc	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GIRARDIN Olivier	RAGUIN Jacky
BILLET André	GONCALVES José	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUILLAUMET Virginie	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ROBLET Bernard
BOICHUT Daniel	GULTEKIN Gulcan	ROUSSEAU Pauline
BOISSEAU Dominique	GUNDALL Philippe	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HANDEL William	SAINTON Michel
BRANLE Christian	HELIOT-COURONNE Isabelle	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HENNEQUIN Virgil	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HENRI Pascal	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HIMEUR Aïcha	SOMSOSIS Hervé
CHALVET Marie-Ange	HIRTZIG Jack	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Anicet	HONORÉ Nicolas	THOMAS Christine
CHAMPAGNE Bernard	HOUARD Bruno	VIART Jean-Michel
CHEVALIER Bertrand	HUBINOIS Alain	ZAJAC Anna
CHOISELAT Emmanuel	HUMBERT Christophe	
CHOMAT Christophe	JOLLIOT Marie-France	
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAHDOUH Fadi	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÊNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAENKEL Stéphanie	MENNETRIER Nicolas	
FRAPIN David	MONTAGNE Jean-Jacques	
GACHOWSKI Jacques	NINOREILLE Francine	

Représentés : VOLHUER Michel par HENRION Céline, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SIMON Eric par ROUSSELOT Sébastien

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à GAURIER Claude, GOUJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LEDOUBLE Catherine, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MOSER Alain à GIRARDIN

Olivier, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à THOMAS Christine, DENIS Valéry à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à HONORE Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, CAFFET Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, DAUTET Loëtitia à GACHOWSKI Jacques

Excusés : RICHARD Vincent, GRIENENBERGER Daniel, VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, GROSJEAN Patrick, MARTINOT Bruno

Sont présents mais ne participent pas au vote : LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François

Le Conseil communautaire a désigné Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°32	Relais d'assistants maternels itinérant d'Estissac - Extension de l'agrément - Avenant à la convention « Contrat Enfance Jeunesse »
RAPPORTEUR	Guy DELAITRE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	127	127			2

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS ITINERANT D'ESTISSAC
EXTENSION DE L'AGREMENT
AVENANT A LA CONVENTION « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE »**

Annexes : Convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » 2018-2021 (annexe 1) - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement « Contrat Enfance Jeunesse » (annexe 2) - Tableau présentant les modalités financières du CEJ valorisant l'extension du RAM (annexe 3)

Exposé :

La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole a pour compétence « la création et la gestion des Relais d'Assistants Maternelles (RAM) en itinérance sur plusieurs communes du territoire communautaire ».

Elle exerce cette mission en partenariat avec la CAF de l'Aube qui finance au titre de de la « Prestation de Services », une partie des frais engagés pour leur fonctionnement, à la condition de couvrir un territoire comportant suffisamment d'assistants maternels pour justifier leur existence : à savoir 70 assistants maternels pour un Equivalent Temps Plein (ETP) soit 35 assistants maternels minimum pour 0,57 ETP pour le RAM d'Estissac.

Par délibération n° 21 du 14 juin 2019, le périmètre d'intervention du RAM itinérant d'Estissac a été élargi afin de conformer aux exigences de la CAF en terme de nombre d'assistants maternels concernés par le dispositif et d'améliorer de fait le maillage du territoire en ouvrant un temps d'animation hebdomadaire sur le secteur de Bouilly, tout en conservant le poste de 0.57 ETP.

C'est ainsi que les communes de Javernant, Laines-aux-Bois, Saint-Pouange, Sommeval, Souigny, Villery et Bouilly ont pu intégrer le périmètre du RAM.

Ce secteur rassemble 20 assistants maternels qui viennent s'ajouter au 24 assistantes maternelles du secteur d'origine du RAM qui couvre les communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis.

Aujourd'hui dans un souci d'harmonisation du fonctionnement des RAM de Saint Lyé et Estissac (projet pédagogique commun, horaires d'ouverture identiques...) le RAM d'Estissac se réorganise autour des missions exercées par un agent à temps complet. Ces nouvelles modalités de fonctionnement permettront par ailleurs de renforcer la couverture du territoire par ce service et répondre aux besoins d'un plus grand nombre de parents et d'assistants maternels.

Ce nouveau projet a fait l'objet d'une information auprès du conseil d'administration de la CAF et a par ailleurs été intégré dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2018-2021 approuvé par délibération n°23 du 20 décembre 2018.

Pour rappel, le CEJ finance jusqu'à 55 % des dépenses restant à charge de Troyes Champagne Métropole pour le fonctionnement des RAM et micro-crèches, dans la limite de prix plafonds définis par la réglementation de la branche familles (déduction faite de la prestation de service CAF).

Le financement de la CAF faisant l'objet de cette contractualisation était fixé à 312 845,20 € pour 4 ans (2018 à 2021) pour l'ensemble des structures petite-enfance.

Le solde de la prestation CEJ restant à percevoir et correspondant aux années 2020 et 2021 est de 154 925,92 €. Le passage à 1 ETP du RAM d'Estissac permet d'obtenir un financement supplémentaire pour ces deux années de 9699,32 €.

Afin de valoriser cette extension, il vous est proposé d'approuver l'avenant à la convention(CEJ), dont le projet est annexé au présent rapport, ainsi que les nouvelles modalités financières.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les modalités financières telles que présentées en annexe, ainsi que le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Prestation Contrat Enfance Jeunesse »**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote